

CALENDRIER



2004

Douze approches animalières réalisées par des agents du parc national des Ecrins, pour les douze prochains mois.

Editions des Correspondances, 15 €

● 30 ans du Parc : album-souvenirs

page 3



PUIT DE SCIENCES

Effets de canicule...



Les glaciers en sont les premiers témoins : leur fonte s'est accélérée. Les mesures sur la végétation sont plus difficiles.

● **Marmottes :** "pic" de population sur le plateau de Charnière

● **SOS animaux blessés !** Que faire si vous trouvez un animal sauvage en détresse



page 6

DOSSIER

Des RÈGLES,



pour un espace de LIBERTÉ

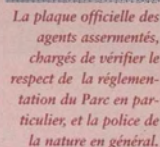
pages 4 & 5

édito

Le massif des Ecrins a été classé en Parc national pour préserver et mettre en valeur les grandes richesses naturelles, culturelles et paysagères qu'il recèle. La protection de ce patrimoine exceptionnel, de ce véritable "capital nature" à léguer à nos successeurs, est la mission de base du Parc. Outre sa valeur propre, ce patrimoine dont les habitants des vallées sont les premiers garants, a aussi une valeur de ressource pour le million de visiteurs qui fréquentent le Parc chaque année. Au-delà, ce patrimoine protégé devient un argument et un atout majeur pour le développement durable des territoires Ecrins.

Le massif est soumis à de nombreuses contraintes et pressions venant des différents usages pratiqués. Une bonne gestion est nécessaire pour tenir l'équilibre. La voie contractuelle est de plus en plus utilisée. Mais parfois, une réglementation s'impose. Les lois communes nationales de protection de la nature et des sites s'appliquent aussi bien en zone périphérique qu'en zone centrale. La spécificité des enjeux en zone centrale du Parc national a conduit à l'édiction d'une réglementation particulière pour ce cœur du massif.

Une règle n'est efficace et crédible que si elle est comprise et respectée. Pédagogie et surveillance sont donc nécessaires, alliées à une répression s'il y a lieu. Cette mission pédagogique et de police est au cœur des préoccupations des agents de terrain du Parc, aidés des autres services et établissements publics de l'Etat en charge d'une mission de police de la nature. Les 55 agents commissionnés du Parc, dont les 35 gardes-moniteurs, ont pour noble et difficile mission de faire partager la découverte de ce patrimoine, mais aussi de sanctionner les éventuelles infractions... tant il est vrai que ce formidable espace de liberté repose sur le respect de ces règles communes.



La plaque officielle des agents assermentés, chargés de vérifier le respect de la réglementation du Parc en particulier, et la police de la nature en général.

Michel Sommier
Directeur du Parc national des Ecrins

FAITS ET GESTES

- Budget du Parc : motion d'alerte du Conseil d'administration
- Un rapport parlementaire sur les parcs nationaux
- La mission pédagogique renforcée... et coordonnée
- Les 61 communes du parc sur le site web



- Signalisation routière : premiers panneaux-images



page 2 et 3

L'ÉCHO DES VALLÉES

- Le Valbonnais redécouvre les fours à chaux
- Lauvitel sans poubelle



10 ânes, 2 mulets et 57 amoureux de la montagne ont collecté près de 700 kg de déchets.

- Lac de la Douche : l'itinéraire est modifié

pages 7 et 8

Restrictions budgétaires : l'inquiétude du Conseil d'administration

La séance budgétaire du 21 novembre dernier a été marquée par des débats intenses... et une motion d'alerte à l'intention du ministère.

Sur fond de restrictions budgétaires, les administrateurs ont hésité à voter les décisions budgétaires à l'ordre du jour. L'essentiel du contenu de la décision budgétaire modificative consistait en un recalage du budget 2003, tenant compte en particulier du gel de crédits du ministère de l'écologie et du développement durable décidé cet automne. Ce gel, à hauteur de 200 000 euros, porte sur le budget "actions", le budget de fonctionnement étant épargné par ces restrictions. Pour compenser cette diminution de ressources ministérielles, le budget modificatif 2003 proposé intègre de nouvelles recettes, dégagées en cours d'année auprès de l'Europe (programme objectif 2), avec le soutien de la Préfecture et des services locaux de l'Etat.

Pour le budget prévisionnel 2004, le budget "actions" se voit attribuer dès le départ une dotation ministérielle de 1 million d'euros, soit environ le même chiffre que la dotation 2003 après le gel.

Ces perspectives contraintes ont provoqué un débat intense au sein du conseil d'administration du Parc, qui n'a, in fine, voté le budget qu'assorti d'une "motion d'alerte" adressée au ministère de l'écologie et du développement durable.

En voici le contenu :

"Le conseil d'administration du Parc national des Ecrins constate la qualité du travail de la direction et de l'équipe du Parc, aussi bien dans l'action de celui-ci, dans la gestion de ses moyens et dans ses efforts pour dégager des ressources budgétaires.

Cependant, le conseil d'administration prend acte du gel des moyens budgétaires affectés par l'Etat, contraire à tous les vœux exprimés et votés par le conseil d'administration dans un passé récent.

Il constate que cette diminution des budgets d'action provoque déjà des dommages difficilement acceptables sur l'action du Parc et sur les relations de collaboration et de confiance entre celui-ci et les partenaires territoriaux, en particulier les collectivités locales. Il considère que l'évolution actuelle de l'action des parcs nationaux vers un accroissement de ses collaborations nécessite une augmentation des budgets d'action, qui manifeste l'engagement continu de l'Etat. L'absence de telles améliorations en 2004 et ensuite, et a fortiori toute nouvelle diminution des moyens affectés au Parc national par l'Etat, engagerait le Parc dans une impasse que le conseil d'administration ne pourrait entériner."

Le comité scientifique au Lauvitel



C'était une belle et chaude journée. Certains ont appris à reconnaître la célèbre (?) "syénite du Lauvitel" (roche très sombre avec du mica noir) sous la houlette de Arnaud Pêcher, le spécialiste du sujet. Le lendemain, après une soirée conviviale au gîte du Lauvitel à la Dançère, le comité a retrouvé le travail (en salle, cette fois) sur le futur programme d'aménagement.

L'accueil dans les Ecrins : tout un programme !



Le logo "dans les Ecrins"

Développer un tourisme de qualité axé sur la découverte des patrimoines naturels et culturels des Ecrins, en mettant aussi l'accent sur un accueil de "caractère" : c'est l'ambition du programme d'accueil "Dans les Ecrins" (leader+) initié par le Parc national, ses partenaires et des associations de professionnels du territoire.

Le document d'information spécifique, joint à l'édition de l'Écho des Ecrins, présente les grandes lignes de ce projet. Il permettra de suivre l'avancée des réalisations.



L'avenir des parcs nationaux : un rapport et des débats

Le rapport parlementaire du député du Var, Jean-Pierre Giran, sur l'avenir des Parcs nationaux, a été présenté aux administrateurs du parc national des Ecrins en juillet 2003.

Ce document devrait servir de base au projet de réforme des parcs nationaux souhaité par la ministre de l'Écologie et du développement durable.

Il réaffirme la nécessité de conserver la tutelle de l'État sur ces établissements qui gèrent des territoires d'intérêt national. Il propose aussi de confirmer, en termes législatif et budgétaire, l'évolution engagée par certains parcs nationaux (notamment aux Ecrins) pour contribuer au développement local durable aux côtés des acteurs de leurs territoires. Dans le but de rapprocher le Parc national et les populations locales, il préconise aussi des modifications dans la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration, concernant les prérogatives du directeur et du président mais aussi en termes de formation et de recrutement des personnels.

Le débat est amorcé. Les personnels des parcs, les élus, les associations de protection de la nature et les partenaires ont été invités à apporter leurs contributions aux réflexions.

A suivre, donc.

(1) le rapport du député Giran peut-être consulté sur le www.environnement.gouv.fr

Signalisation routière touristique : le Parc en images

La Barre des Ecrins, le Chardon bleu et un cadran solaire : trois images emblématiques de la Vallouise. Cette "composition" accueille l'automobiliste qui approche de ce territoire du Parc national des Ecrins et lui indique la direction à suivre. Jusqu'à présent, la signalisation routière ne mentionnait pas précisément les territoires mais seulement une direction "Parc national des Ecrins". L'installation de panneaux-images fait partie de l'évolution prévue par les schémas départementaux de signalisation routière directionnelle de l'Isère et des Hautes-Alpes, approuvés par les deux directions départementales de l'Équipement concernées.

Cette information visuelle s'appuie sur la représentation d'éléments emblématiques de l'identité de chaque territoire, en termes de paysage et de patrimoines naturel et culturel. Tout cela rassemblé sur un seul panneau, lisible d'emblée sans être réducteur, assez précis pour être un rendez-vous visuel sur un itinéraire routier. Le schéma d'interprétation du Parc national des Ecrins a orienté le choix des thèmes qui ont été validés par la Commission "aménagement". Cette année, trois secteurs sont équipés : l'Oisans, le Valbonnais et la Vallouise. Les quatre autres le seront l'an prochain. Les mobiliers, réalisés par une société spécialisée, sont installés un peu avant l'embranchement donnant accès au territoire. Une poésie de bord de route qui invite à quitter le bitume, à pieds c'est plus prudent !



Une poésie de bord de route...

Une mission pédagogique renforcée

L'éducation à l'environnement est dans l'air du temps. Il y a un an, lors du sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg, les États se sont engagés à mieux la prendre en compte. La ministre de l'Écologie et du Développement Durable veut en faire une priorité. L'inspection générale de l'éducation nationale a produit un rapport concernant ce sujet. Enfin, un projet de loi a été déposé visant à rendre obligatoire l'éducation à l'environnement pour les élèves des écoles et des collèges. De quoi conforter la volonté du Parc national de donner un nouvel élan à sa mission pédagogique, en se fixant des priorités.

Un groupe de travail a été créé et "nous avons fait un inventaire des outils pédagogiques dont nous disposons à ce jour" indique Daniel Fougeray, chargé de coordonner les actions pédagogiques au Parc. L'acquisition de nouveaux outils (males pédagogiques, montages audio-visuels, cahiers pédagogiques, etc.) permettra de diversifier les actions.

"Il était important de retisser



des liens avec les professionnels de l'éducation (inspection académique, enseignants, réseaux d'éducation à l'environnement, accompagnateurs en montagne...)"

indique encore Daniel Fougeray. Dans les Hautes-Alpes, le rectorat a confié à Philippe Gerino, professeur d'histoire-géographie, la mission de développer des actions avec le parc pour les élèves de collèges et des lycées.

Parmi les règles établies : la priorité accordée aux classes locales, avec des projets élaborés en cohérence avec les programmes. "On souhaite que cela débouche sur des réalisations concrètes qui pourront éventuellement être utilisées par d'autres. En 2003, des écoles de la Vallouise ont conçu ensemble un projet impliquant les agents du parc tout au long de l'année scolaire."

Les classes transplantées pourront préférentiellement bénéficier de la présence d'une maison du parc pour les accueillir, en lien notamment avec les accompagnateurs en montagne.

Le site Internet du parc comporte désormais une page consacrée à la pédagogie avec les principaux renseignements pour mener une action avec le parc.

"Enfin, lorsque l'on parle de pédagogie, on oublie souvent qu'elle peut aussi s'adresser à d'autres publics que les scolaires" ajoute Daniel "elle est parfois présente au quotidien dans les conversations informelles avec nos interlocuteurs". Certains agents ont su développer localement des relations privilégiées avec des habitants qui sont de véritables ambassadeurs pour la protection de l'environnement et les missions du parc national.

ÉCOLOGIE DU PAYSAGE : évaluer les risques environnementaux

Inondation, érosion, incendie, pollution, développement d'espèces invasives, perte de biodiversité... Autant de risques environnementaux qui méritent d'être évalués, car ils menacent les écosystèmes mais aussi, parfois, l'homme. Les scientifiques qui travaillent dans le domaine de l'écologie du paysage peuvent jouer un rôle clé dans cette réflexion car ils s'intéressent à l'ensemble des éléments qui influencent le fonctionnement écologique du paysage : "Il faut prendre en compte l'espace, le temps et l'homme" explique Sylvie Vanpeene, cheville ouvrière de l'organisation du colloque qui a eu lieu du 8 au 11 octobre à Gap-Charance. Il s'agissait des

jours françaises de l'association internationale pour l'écologie du paysage (IALE) organisées par le CEMAGREF (ingénierie au service de l'environnement et de l'agriculture) de Grenoble, en partenariat avec la ville de Gap et le Parc national des Ecrins. Elles ont réuni quelque 120 personnes intéressées par la recherche fondamentale et appliquée en écologie du paysage mais aussi des gestionnaires d'espaces naturels et aménageurs du territoire. "Nous souhaitons créer des liens entre la recherche et l'action" ajoute Sylvie Vanpeene. Ainsi, ces rencontres ont débuté par une sortie sur le terrain, au cœur du bocage du Champsaur,

exemple concret de l'application directe de la recherche à des mesures de gestion. Une table-ronde a réuni élus, gestionnaires et scientifiques afin de cerner concrètement les enjeux et les préoccupations de chacun en termes de risques environnementaux. Au cours des deux jours suivants, les communications scientifiques se sont succédées pour aborder les différents risques, proposer des approches de modélisation ou encore s'intéresser aux aspects socio-économiques de l'évaluation de l'environnement.

Actes du colloque consultables au centre de documentation du Parc national des Ecrins, Domaine de Charance, Gap

2003 : L'ANNÉE DES 30 ANS...

... touche à son terme ! Petits et grands événements auront jalonné cet anniversaire. Trente balades dans les secteurs le 22 juin, des rendez-vous festifs, culturels et sportifs tout au long de l'été avec nos partenaires, des moments d'échanges à quelques-uns autour d'un casse-croûte en montagne, des échanges et des débats en d'autres lieux et avec d'autres publics : c'est aussi la richesse du Parc, celle d'un lieu où se rencontrent montagnards et citadins, acteurs et amoureux de ce territoire d'exception.



30 balades le 22 juin



Plus de 150 personnes ont profité de ce dimanche ensoleillé pour participer à l'une des trente propositions de promenade accompagnées par des agents du parc national au cœur de ce territoire et de sa gestion, toujours en questionnements...

■ A DÉCOUVRIR

Le Massif des Écrins : Aquarelles d'Alexis Nouailhat

Grand amateur d'air pur et de nature, Alexis Nouailhat a voulu partager son regard de peintre-illustrateur sur les sentiers du massif des Écrins : un carnet de voyage en forme d'invitation, à découvrir avec une émotion gourmande.

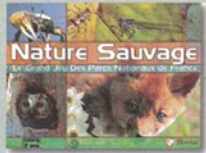
Aux Éditions du Fournel, en partenariat avec le Parc national des Écrins - 23 €



Un jeu avec les parcs nationaux

Par un subtil mélange de jeu de l'oie et de questions-réponses, "Nature Sauvage" entraîne les joueurs dans une randonnée à la découverte des merveilles de la faune, de la flore et des paysages des parcs nationaux de France. (35 €)

Aux Éditions Biovia, 2-6 joueurs, à partir de 7 ans.



■ Les communes du Parc sur le Web

Chacune des 61 communes du Parc national des Écrins bénéficie désormais d'une page complète de présentation sur le site Internet du Parc national : www.les-ecrins-parc-national.fr.

Un texte personnalisé, une photographie et un élément cartographique structurent le propos, complété par les principales adresses et contacts des structures administratives de la commune. La mise en ligne de ce type d'information est intéressante pour les communes qui n'ont pas encore leur propre site Internet mais elle l'est peut-être plus encore pour celles qui ont développé ce type de communication. En effet, d'un seul clic, grâce au lien interactif, les efforts développés pour le référencement du site du Parc national des Écrins conduisent aux communes de son territoire. De fait, depuis sa mise en place en 1998, l'audience du site du Parc national progresse d'année en année : 22000 consultations en 2001, 48000 en 2002 et plus de 79000 en 2003.

Régulièrement mis à jour et enrichi de nouvelles rubriques (actualité, nouveautés, programmes d'animation, sorties encadrées par les accompagnateurs...), le site du Parc est une véritable mine d'information... pour inviter à découvrir son territoire, en vrai !

Et si vous aussi, vous voulez en parler, retour sur le site pour participer au forum mis en ligne tout récemment :

www.les-ecrins-parc-national.fr



Venus par monts (cols de la Temple, du Gioberney) ou par vaux, une centaine de personnes du Parc se sont retrouvées à La Bérarde pour une soirée commémorative mais surtout conviviale, au début septembre. L'occasion d'une photo de famille qui a grandi en 30 ans ...



Rassemblement des personnels à La Bérarde

Rencontres d'automne dans les vallées

Un moment d'échanges, à l'orée de l'hiver. Chaque secteur a invité en voisin les habitants pour présenter un bilan de 30 ans du Parc sur chaque vallée. Bilan largement discuté dans la bonne humeur entre gardes-moniteurs et population locale. Une dizaine de rendez-vous qui auront réuni plus de 600 personnes...

Globalement cette année anniversaire aura été propice à une réflexion prospective et à une proximité dans l'échange. Les attentes vis-à-vis du Parc national sont diverses selon que l'on est acteur de ce territoire ou simple utilisateur, mais un même appétit d'information et de débat indique une priorité dans le fonctionnement futur du Parc. Tous souhaitent que ces initiatives aient lieu chaque année et pas tous les 30 ans ! On va essayer puisqu'on s'y est engagé.

Visite d'une délégation des Parcs "jumelés"



Pendant deux jours en septembre, une cinquantaine de collègues des Parcs nationaux du Hobe Tauern (Autriche) et du Triglav (Slovénie) ont été accueillis dans le Briançonnais et la Vallouise. Un nouveau programme de partenariat de trois ans a été signé.



A Gap ou à Fontaine, le public était présent, montrant une formidable attente d'échanges, d'information et de débat.

"Un parc comme un écrivain" : c'est le titre du diaporama réalisé avec 12 projecteurs par le studio "Immaginaire" pour engager dialogue et débat sur les 30 premières années d'activité du Parc national des Écrins.

Le mur d'images panoramiques a été présenté en priorité dans les "villes-portes" Grenoble, Gap, Briançon, ainsi que dans le cadre d'événements nationaux auxquels le Parc est régulièrement associé.

L'accueil a partout été très favorable et les débats très riches ont montré un intérêt fort pour les parcs nationaux en général et les Écrins en particulier. Problématiques naturalistes, devenir de la montagne, évolution de l'accueil en refuge, questionnement autour de la contradiction apparente entre conservation et découverte, engagement du parc national dans le développement durable, évolution du "relationnel" entre le Parc national des Écrins et la population locale pour les grands sujets. Questions plus précises concernant le patrimoine naturel, son évolution, les glaciers, le climat. Rôle du Parc en matière de sensibilisation, application de la réglementation, échanges avec les habitants, questions sur la fréquentation et la gestion des flux, rôle du parc dans les programmes Natura 2000 etc... On le voit, aucun des grands volets de l'action du Parc n'a été omis.

Plus de 800 personnes au théâtre à Gap et deux salles comblées en séance de rattrapage 15 jours après, une ambiance très "montagne" à Fontaine et Grenoble et un accueil très chaleureux à Briançon dans le cadre de deux projections en plein air à l'occasion de la "Nuit des refuges" et de la fête des guides de Briançon.

L'enseignement général de ce programme d'échanges à l'occasion des 30 ans du Parc est finalement une formidable attente d'échanges, d'information et de débat.

L'ÉCHO DES ÉCRINS N°21 - Décembre 2003

Journal d'information du Parc national des Écrins

Directeur de la publication : Michel Sommier
Directeur de la rédaction : Claude Dautrey
Rédaction : Claire Gondre avec les secteurs et les services du Parc national des Écrins - 04 92 40 20 10.

Traitement de l'image : Stéphane D'Houwt, service communication
Prépresse : Flashmen, Gap
Mise en page : Claire Gondre et Louis Manzon, service communication

Impression : Louis Jean Imprimeur, Gap
Édité par le Parc national des Écrins Domaine de Charance 05000 GAP, à l'imprimerie Louis Jean sur papier recyclé, avec le soutien financier du Ministère

de l'Écologie et du développement durable et de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur.
Relectures : Sylvine Aubert, Claire Calvet, Annick Martinet,

Ont notamment collaboré à ce numéro : Daniel Briollet, Didier Brugot, Marc Corail, Hervé Cortot, Christian Couloomy, Cyril Coursier, Claude Dautrey, Daniel Fougeray, Michel Franco, Joseph Juge, Jean-François Lombard, Jean-Pierre Nicolle, Bernard Thomas

15000 exemplaires. ISSN 1285-1434.
E-Mail : ecrins-parcnational@espaces-naturels.fr
Site Web : www.les-ecrins-parc-national.fr

ABONNEMENTS

8 Euros par an :

3 numéros de

L'Écho des Écrins

Adresser votre chèque à l'Agent comptable du Parc national des Écrins - Domaine de Charance 05000 GAP
Prix au numéro : 2,5 euros.

La réglementation d'un parc national n'est pas une fin en soi. C'est l'un des moyens qui lui est donné pour répondre à sa mission de protection. Ce n'est pas le seul. Le travail de connaissance du territoire, l'accueil et l'information du public, la gestion des milieux en sont d'autres, également très importants.

Progressivement, la coopération avec les acteurs et les utilisateurs de l'espace "parc" favorise aussi des relations contractuelles et l'adaptation de "codes de bonne conduite" à propos d'enjeux précis.

Respirez, marchez, skiez, écoutez... Vous êtes dans un espace naturel protégé.

En lieu et place d'une série de pictogrammes d'interdiction, cette simple phrase d'accueil serait sans doute plus adaptée au véritable objet d'un parc national qui est, en premier lieu, un espace de découverte de liberté et de partage. Sur bien des points, les comportements propres aux espaces protégés relèvent désormais d'une sorte de "code de bonne conduite" communément compris... et respecté. La double fonction des gardes-moniteurs y contribue largement : en assurant la surveillance du territoire, ces agents assermentés sont chargés de faire appliquer la réglementation, par des actions pédagogiques, toujours, et par la répression quand cela est nécessaire. L'éducation, le militantisme associatif ont contribué aussi à cette prise de conscience.

Les textes législatifs sur les parcs nationaux (1960 et 1961) et le décret de création du Parc national des Écrins (1973) régissent une partie importante de la réglementation. Le Conseil d'administration définit néanmoins certaines conditions pour l'application des différentes dispositions comme le camping, la circulation des véhicules, les travaux forestiers... Il approuve

le programme d'aménagement qui revêt une valeur réglementaire pour certains aménagements (qui doivent y figurer) et activités. Il permet aussi de prendre des positions claires dès lors qu'il existe des interprétations possibles des textes législatifs. De cette manière, les administrateurs peuvent conforter certaines décisions qui relèvent de la responsabilité du directeur, chargé de prendre des arrêtés, de donner ou refuser des autorisations, d'accorder certaines tolérances... Car la définition de principes réglementaires ne tombe pas toujours sous le sens. Les textes demandent que l'on préserve le "caractère" du territoire... Mais quels sont les éléments qui constituent ce "caractère" ? L'éthique ou encore la préservation de l'esprit des lieux relèvent d'une appréciation subjective et d'évolutions au fil du temps. Tout cela mérite discussions et décisions concrètes ! Comment maîtriser le nombre des rotations d'hélicoptère pour

approvisionner les refuges ? Quels sont les moyens pour le Parc d'éviter des altérations dont la source est extérieure à la zone protégée ? Comment envisager la reconstruction d'un abri mythique comme le refuge de l'Aigle ? L'équipement des voies d'escalade doit-il être limité pour conserver des terrains d'aventure aux générations futures d'alpinistes ? Comment favoriser l'entretien de certaines forêts par des techniques respectueuses de l'environnement ?

La présence d'un parc national favorise le débat sur ces sujets. La concertation est un outil pour affiner certains principes réglementaires dans la zone centrale... et convaincre de leur bien fondé au-delà des limites de l'espace protégé.

LES ACTIVITÉS AGRICOLES et

pastorales continuent à être

exercées librement. Elles sont

même encouragées ! Les agricul-

teurs utilisent certains espaces de

la zone centrale du parc essentielle-

ment pour le pâturage. En la

matière, les pratiques ne sont

guère différentes d'ailleurs si ce

n'est pour l'aménagement des

cabanes d'alpage. Les relations étroites entre le Parc et le monde agricole

ont permis d'établir une convention de partenariat. Il s'agit de mener

conjointement des actions favorisant le maintien de l'agriculture et la prise

en compte de l'environnement dans cette activité, tant en zone centrale

qu'en zone périphérique : diagnostics pastoraux favorisant une meilleure

gestion de l'alpage, mise en œuvre de mesures contractuelles de gestion,

actions conjointes en faveur du bocage champsaurin...

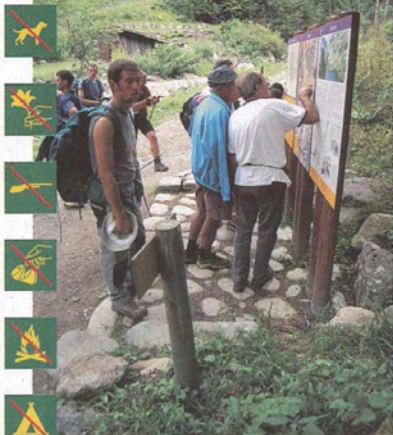
LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES se poursuivent mais des dispositions réglementaires s'appliquent en zone centrale. En particulier, les plans d'aménagement forestier, établis pour une durée de 15 à 20 ans, sont soumis à l'avis du Parc. Une autorisation du directeur est nécessaire pour tout type de travaux en zone centrale. Là encore, à la faveur d'un travail en commun, le Parc et ses différents partenaires chargés de la gestion des forêts dans les Écrins, se mettent d'accord sur des orientations techniques et des prescriptions environnementales. On peut citer en particulier la convention signée avec l'ONF de l'Isère et des Hautes-Alpes. Une volonté que seuls les agents de terrain des deux établissements publics parviendront à traduire concrètement, par des échanges réguliers de données, des rencontres qui favorisent la compréhension mutuelle des enjeux de chacun... Est-il possible d'exploiter certains espaces autrement que par la création d'une route ? Quels sont les sites où les risques pour l'environnement sont importants et ceux où ils sont moindres ? L'habitude d'un travail en commun dans la zone centrale peut éviter au Parc de refuser des autorisations de travaux... et se prolonger ensuite de façon "naturelle" en zone périphérique.

LES TRAVAUX sont soumis à autorisation dans la zone centrale du parc. Pour la restauration des bâtiments existants (refuges, cabanes d'alpages, habitations dans les hameaux de Dormillouse et Confolens...), des prescriptions architecturales ont été définies, en lien notamment avec les services spécialisés de l'État. Les projets sont accompagnés par le Parc, sur le plan technique mais aussi, souvent, financier. A fortiori, l'accord du Parc national est indispensable pour toute construction neuve. L'objectif essentiel est de ne pas altérer le "caractère" du Parc. La encore, la concertation est la meilleure manière d'aborder un projet, comme cela s'est fait pour les nouveaux refuges de Vallompierre ou du Pigeonnier.

LES ACTIVITÉS COMMERCIALES

sont réglementées. Dans le programme d'aménagement du parc, une trentaine de refuges et gîtes d'altitude sont recensés et autorisés dans la zone centrale (soit près de 1000 lits touristiques). Un travail étroit avec les gestionnaires devrait favoriser une meilleure prise en compte de l'environnement dans leur fonctionnement en termes d'alimentation en eau potable, d'évacuation des eaux usées, de traitement des déchets, de conditions de ravitaillement, d'aménagements extérieurs...

Par ailleurs, l'utilisation de la mention "Parc national des Écrins", protégée par le décret de création, est également soumise à autorisation... De même que la réalisation de films professionnels.



Les panneaux d'accueil des visiteurs, aux "portes" de la zone centrale, rappellent les interdictions : le citoyen doit être averti ! Ils donnent aussi des informations en termes de sécurité, d'utilisation des refuges et des indications pour favoriser la découverte des richesses du site.

"Je suis en tournée de surveillance (...) lorsqu'un coup de feu provenant du vallon de P. attire mon attention. Il est 9h57 et à 10h j'entends un second coup de feu. Muni d'une longue vue de grossissement 30x et d'une paire de jumelle 10x42, je m'installe dans le versant qui fait face pour rechercher l'origine de ces tirs. A 10h20, j'observe deux individus juste en limite du parc national, en rive gauche du torrent de P. (...) A 10h50, j'observe XX tirer en direction de la zone centrale. Quelques minutes plus tard, j'observe YY à 200 m de l'intérieur des limites du parc, redescendre vers l'aval traînant derrière lui un cadavre de chamois. (...)

Extraits de procès-verbal

L'interdiction de chasser dans la zone centrale du Parc national est,

sans doute, l'aspect réglementaire qui, localement, a été le plus difficile à accepter, en particulier pour la chasse au chamois, apparentée à une véritable "culture". La création du Parc a diminué de plus de la moitié les territoires de chasse des communes de la zone centrale. Les premières années, les tensions et les conflits entre les agents du Parc national et le monde des chasseurs ont été parfois très vifs. L'interdiction de la chasse en zone centrale a permis progressivement de reconstituer les populations de chamois qui, dans certains territoires, avaient quasiment disparu. Avec la mise en place généralisée des plans de chasse en France, depuis 1989, on a pu constater que la zone protégée du parc joue un rôle de "réserve" effectif : les animaux colonisateurs, essentiellement les jeunes, gagnent de nouveaux territoires... en zone périphérique. Ce qui profite aux chasseurs. Malgré la réduction des espaces chassables, ils prélèvent aujourd'hui deux à trois fois plus de chamois qu'il y a trente ans.

On ne jette pas ses déchets dans la nature. Que l'on soit dans un parc ou ailleurs. L'affaire est entendue et désormais plutôt bien respectée... dans le parc, et ailleurs. L'idée d'envisager que chacun redescende ses ordures, même après une nuit en refuge, fait son chemin et semblera peut-être bientôt tout aussi naturelle... ? Reste le problème "kleenex" : on n'imagine pas le nombre de mouchoirs en papier qui "tombe" de la poche des randonneurs...

Silence... Sa préservation est l'une des raisons qui expliquent l'interdiction du survol à moins de 1000 mètres du sol. Au-delà des conventions passées avec les pratiquants de vol libre (voir article en p.5), il existe des dérogations pour le survol motorisé (secours, approvisionnement des refuges, des alpages...) L'augmentation du nombre des demandes de survol est l'une des interrogations majeures auxquelles le Parc devra répondre dans l'avenir.

L'interdiction des chiens, même tenus en laisse. Pourquoi ?

Les chiens sont parfois porteurs de parasites, qui peuvent être transmis au bétail comme à la faune sauvage. L'odorat très développé des mammifères sauvages repère immédiatement la présence d'un chien... qui peut se révéler aussi par des aboiements. Pire, le chien peut se lancer à leur poursuite. Or, les réflexes de fuite sont toujours néfastes pour la faune sauvage qui doit garder toute son énergie pour survivre en hiver. Le chien le plus pacifique conserve toujours un instinct de prédateur... et peut attaquer des troupeaux, détruire des couvées d'oiseaux nichant au sol, des portées de petits mammifères... Seuls les bergers, gardiens de refuge et secouristes bénéficient d'une dérogation pour introduire leurs chiens dans la zone centrale.

L'interdiction de la cueillette se justifie pleinement par le nombre de visiteurs... Si chacun cueille une fleur, les suivants ne pourront plus l'admirer. A fortiori, le prélèvement de minéraux est également proscribed : un cristal de roche ne repousse pas l'année suivante. Seuls les propriétaires bénéficient de tolérances pour la cueillette de certaines espèces de fleurs et de baies.



C'est essentiellement l'application de la réglementation sur la chasse qui justifie un marquage visible, par le drapeau français, le long des limites du parc national.

Seul le bivouac est autorisé entre 19h et 9h.

Il s'agit d'éviter la généralisation du camping sauvage... inconciliable avec l'environnement, que l'on soit ou non dans un parc national ! Le bivouac est associé à une pratique traditionnelle de l'alpinisme pour l'approche d'une voie ou en cas d'intempérie. Il doit être pratiqué à plus d'une heure de marche de la limite du parc.

La circulation en vélo tout terrain est proscribed.

Rien n'avait été prévu lors de la création du parc... car l'activité n'existait pas encore ! La question s'est posée avec le développement de la pratique. L'interdiction s'explique par les risques d'érosion des sentiers liés au passage des vélos mais aussi en raison de la difficulté de concilier ce type de pratique sur les mêmes itinéraires que ceux des randonneurs. De nombreux chemins en zone périphérique, moins alpins, se prêtent mieux à cette activité. Pour autant, et pour les mêmes raisons, la pratique mérite un minimum d'organisation, d'information voire de réglementation...

La circulation "motorisée" est interdite.

La découverte d'un espace naturel se fait à pied. Il s'agit bien sûr d'éviter la pollution mais aussi de garantir la qualité d'un espace où l'on peut profiter des seuls bruits de la nature ! Sur certaines pistes, il existe des dérogations pour les usages agricoles, forestiers, de sécurité et de service pour les agents du parc.



Invitation à l'hiver...

Se conduire en invité... pour une découverte respectueuse de la montagne

photo Pour les beautés de l'hiver

accompagnement en montagne Pour découvrir la montagne en toute sécurité

silence Appréhender la nature sans bruit

jumelles Pour observer à distance sans déranger

ski Plaisir de la glisse sans déranger la faune

"Les parcs nationaux sont les derniers endroits où l'on est à peu près sûr de trouver du silence et une nature sans artifice"

Suivant la perception de chacun, l'existence de la réglementation peut être vécue comme une contrainte... ou comme la garantie d'un espace de pleine nature. Des points de vue extrêmes qui reflètent la difficulté pour un parc national de répondre à des besoins considérés comme "urbains" par un monde rural qui le ressent comme un projet qui lui est imposé.

"Vous avez vu toutes ces interdictions ! Le parc, c'est que des contraintes. On ne peut rien faire"

Garde...et moniteur : deux facettes d'un même métier

Indissociables, les fonctions de garde et de moniteur se conjuguent dans l'exercice de ce métier de terrain, spécifique aux parcs nationaux. Les travaux scientifiques sur le terrain viennent conforter et enrichir cette double mission qui est aussi celle du parc national.

Le garde-moniteur est donc à la fois un agent assermenté, chargé de faire appliquer la réglementation, et un "pédagogue de l'environnement" qui partage sa connaissance du territoire et explique le bien fondé des mesures de protection.



Logique sur le papier, mais pas toujours facile à vivre au quotidien. Aux yeux des habitants comme des visiteurs, les gardes-moniteurs sont les représentants du Parc. Pendant les premières années, ils ont vécu les tensions avec les habitants, en particulier avec les chasseurs. "Au début, on était peut-être plus garde que moniteur. C'était la mise en place du parc, il a fallu marquer les limites de la zone centrale" souligne Joël Puissant, garde-moniteur dans le Valbonnais depuis 1974. Sur le terrain et dans les esprits. Les tournées de surveillance en binôme se justifiaient pleinement !

Pour lui, cette "méfiance" vis à vis du Parc s'est estompée avec le temps et grâce aux efforts d'information qui ont permis de "démystifier" le travail du Parc.

Concernant l'application de la réglementation, les agents font leur travail en leur âme et conscience ; "je crois qu'avec l'expérience, on a plus de discernement" précise Joël Puissant "et on est plus efficace". La rédaction juridique exige de la formation et de la pratique !

Pour autant, il n'est jamais évident de réprimander des personnes que l'on continue de croiser ensuite dans son village...

Comptabiliser le nombre de procès-verbaux ne traduirait en rien la réalité de l'effort de protection. La présence sur le terrain des gardes-moniteurs a un effet dissuasif majeur. Parallèlement, la prise de conscience d'une nécessaire protection de l'environnement se traduit par des comportements généralement plus respectueux. "Au début du Parc, on a joué les éboueurs" rappelle Joël Puissant, convaincu également de l'efficacité de la sensibilisation réalisée auprès des enfants.

Même avec les chasseurs, les relations se sont améliorées. "Globalement, ils ont maintenant suffisamment de gibier en zone périphérique... Et les comptages menés en commun aident à nouer des contacts".

Le partage des connaissances est sans doute la meilleure façon de convaincre... et d'inciter à des comportements respectueux de l'espace naturel, qu'il soit ou non protégé par une réglementation et des agents assermentés !

Une réglementation... et des conventions

La pratique de certaines activités sportives peut avoir un impact sur l'environnement ou nécessiter des aménagements qui méritent une attention particulière. La concertation permet d'engager le dialogue avec les pratiquants, de mieux se comprendre et peut-être même d'être plus efficace dans la protection.

- **La convention escalade**, initiée en 1992 par le Parc national des Ecrins, rassemble les partenaires concernés par cette activité : les représentants des pratiquants (Club alpin français), la Compagnie des guides, Jeunesse et Sports, Mountain Wilderness, l'ONF et les représentants des collectivités locales. L'objectif est évidemment de protéger la faune et la flore remarquables des falaises : d'un commun accord, certaines zones ne doivent pas faire l'objet d'équipement. Plus difficile à définir et à faire respecter, le volet éthique de la convention s'intéresse à la manière d'équiper ou de rééquiper les itinéraires, en conservant des voies "historiques" aux allures de terrain d'aventure, aux côtés de voies dites "modernes" qui favorisent une pratique plus "sécurisée"... Autant de préoccupations qui concernent la zone centrale et qui pourront, peut-être, progressivement s'étendre à la zone périphérique. Au Parc national de faire connaître les enjeux environnementaux pour mieux sensibiliser les pratiquants sur les espaces sensibles.

- **La convention "vol libre"**, signée en 1999 avec la fédération française de vol libre (deltaplane et parapente) a pour but d'encadrer la pratique sur l'ensemble du massif des Ecrins dans le respect de l'environnement naturel. En effet, même si elles sont variables selon les individus ou les espèces, des réactions de fuite sont observées chez les ongulés et les oiseaux. Les risques de dérangement avaient justifié l'interdiction du survol à moins de 1000 m du sol sur l'ensemble de la zone protégée dans le décret de création du Parc. Cette convention a permis d'affiner la réglementation en fonction d'enjeux précis : en zone centrale comme en zone périphérique, les espaces sensibles sont signalés aux pratiquants qui doivent s'abstenir de la survoler, de façon permanente ou seulement à certaines périodes (reproduction par exemple).

Une démarche semblable est en passe d'aboutir avec les pratiquants du vol à voile (planeurs).

Avec ou sans suite...?

Dans le flux toujours croissant du contentieux pénal, entre le vol à l'étalage et les querelles de voisinage, entre la lutte contre le travail clandestin et la protection du consommateur, quelle est l'efficacité de la répression relative à la protection de l'environnement ? Le besoin de communication entre les agents assermentés, la direction du Parc, le Parquet et les autres services de police demeure souvent criant (1). Or, c'est bien dans cet échange, dans la compréhension mutuelle des enjeux de chacun qu'une politique pénale ciblée, localement adaptée, peut se mettre en place. La collaboration avec les autres services de la police (Office national de la chasse et de la faune sauvage, Conseil supérieur de la Pêche, gendarmerie) est également primordiale.

Au-delà de la technique juridique pure qui permet de constater l'infraction dans des termes clairs et dans le respect de textes, c'est souvent l'opportunité de la "répression" qui se pose.

- **L'INTELLIGENCE DE LA SITUATION**
Face à une infraction qu'il constate, le garde-moniteur se doit d'intervenir. Mais il le fait en général selon "l'intelligence de la situation". Ainsi, son intervention sera fonction de l'importance de l'infraction constatée mais aussi de la réaction habituelle pour ce type d'infraction... tout en tenant compte des circonstances. Pas si simple...

- **LA RÉPRESSION CRÉDIBILISE LA RÉGLEMENTATION**
En cas de procès-verbal, la suite donnée par la justice repose sur un savant équilibre entre la prévention (qui est aussi la mission du Ministère Public !) et la répression. En tenant compte de ses moyens et de son volume d'activité, le Parquet pourra classer l'affaire (si le procès-verbal est mal rédigé ou si les poursuites lui paraissent inopportunes), produire un simple avertissement ou transmettre au tribunal compétent. Là encore, les relations entre le Parc et le Parquet favorisent le suivi des affaires... et l'information mutuelle. Car, au-delà de la prévention, la répression crédibilise aussi la réglementation. L'objectif reste bien la conservation et tous les outils se conjuguent pour y parvenir.

(1) Rencontres entre parcs nationaux et magistrats, Chambéry, 1994, documents de l'ATEN.

"Alors que nous effectuons une tournée de surveillance, sur l'itinéraire allant du refuge de la Muzelle au col de la Muzelle (commune de Venosc), notre attention est attirée par un bruit de moteur... Nous avons vu, débouchant sous l'Aiguille de Venosc, un avion blanc de type CESSNA se dirigeant vers le col de la Muzelle. Cet avion est passé très près de nous et c'est alors que nous avons pu lire l'immatriculation XX de l'appareil sur le côté gauche de la carlingue. Ces deux éléments nous permettent d'affirmer que l'avion mis en cause a survolé le Parc à une hauteur largement inférieure à 1000m du sol (...)"

Extraits de procès-verbal

Faits et effets de la canicule

C'est la modification du paysage de la haute-montagne qui est la plus spectaculaire. Difficile néanmoins d'évaluer les effets indirects de cet été particulièrement chaud et sec sur la nature, notamment pour la végétation.

Le suivi du glacier blanc apporte des informations chiffrées : l'été 2003 connaît une ablation comprise entre 3,50 m et 4 m d'eau soit 7 à 8 m de neige.

La canicule : c'est le fait de l'été 2003. A la station météo de Briançon, avec 30,1° C enregistrés le 19 juin, on a frôlé le record de chaleur datant de juillet 1976 (30,8° C). "C'est surtout la durée de la chaleur, alliée à la quasi-absence de précipitation par endroit qui ont été déterminantes" souligne Hervé Cortot, chef du service scientifique du Parc. Les agents de terrain forment un réseau d'observateurs qui permet de recueillir des informations dans de nombreux domaines... même si elles ne sont pas très homogènes sur l'ensemble du territoire. Les constatations particulières à cet été méritent d'être signalées mais il est difficile d'en tirer de réelles conclusions ou perspectives d'avenir. "Le prochain programme d'aménagement accentuera encore la participation du Parc à la collecte d'information mesurables, en s'intégrant dans des réseaux de veille sur le long terme, et concernant les paramètres physiques : glaciers, neige et eau". Pour la végétation et la faune, les mesures sont beaucoup plus complexes... "et dépassent largement les compétences et les moyens d'un seul parc national".

Fonte accélérée des glaciers

C'est l'effet le plus direct de la chaleur. Une Lapalissade. Les observateurs sont unanimes : les glaciers suspendus s'affaissent, les couloirs de glace disparaissent plus tôt, les crevasses et rimayes sont de plus en plus béantes... De fait, les alpinistes sont contraints de modifier leurs pratiques ; certains refuges et itinéraires sont désertés !

Glaciologue de formation et technicien chargé du programme "glaciers" du Parc, Emmanuel Thibert estime que "le volume d'eau stocké par les glaciers du massif a été amputé de 200 millions de m³ en plus des 65 millions de déficit annuel que nous connaissons depuis les années 80."

Des névés ont disparu. Dès le 25 juillet, l'accès au refuge Adèle Planchard (Villar d'Arène) se fait au sec. Des lacs provenant de la fusion rapide des stocks de neige et de glace voient le jour. La fonte accélérée de la glace au-dessous de 3500 m (bédières) peut, à terme, modifier l'hydrologie des cours d'eau. "Plus encore, la création de lacs, de poches d'eau, nécessite une surveillance accrue des appareils glaciaires comme risques naturels potentiels" ajoute Hervé Cortot. Plusieurs observateurs notent d'importantes chutes de pierres à plus de 3000 m en face nord. A Ailefroide, par exemple, le 27 juillet, la voie Fourastier est balayée durant plus de 10 minutes.

Torrents à secs et lacs chauds

D'importantes modifications hydrologiques sont observées. Dans le Champsaur, le 15 août, le torrent du Blaizil est asséché du Tombeau du Poète à la confluence avec le Drac. On est surpris, pourtant, de constater l'excellent maintien des zones humides des mares du Cloutas (St-

Michel-de-Chailloil) : aucune variation n'est visible. Les lacs, même ceux réputés froids, sont étonnamment chauds... et accueillent les randonneurs pour des baignades.

Floraison précoce... et écourtée

La végétation a réagi, bien sûr, de façon différente selon la nature des sols. Avec une floraison en avance d'un mois, les botanistes n'avaient plus grand chose à admirer dès la mi-juillet. Sous la cabane du Saut de la Vesse (Valgaudemar), vers 1400 m, la moitié des Rhododendrons ont séché !

On ne compte plus les arbres morts de sécheresse même s'il est difficile de savoir à plus long terme quel pourra être l'impact sur les forêts. Les feuillus qui croissent sur des sols maigres sont roussis dès août. Les résineux semblent moins touchés. Parmi les conséquences, le peu de fruits sauvages (myrtilles, framboises) et champignons.

La faune s'adapte !

Peu visibles les chamois cet été : ils sont remontés d'un étage... Ce sont les insectes qui font l'objet de plus d'observations "spontanées" : des mouches "noires" au sommet du Vieux Chailloil et des cigales qui se font remarquer ! Les ornithologues champsaurs notent la disparition précoce des martinets. La reproduction de nombreuses espèces de passereaux semble avoir été affectée. A suivre pour d'éventuelles conséquences sur les effectifs reproducteurs en 2004. L'observation inhabituelle d'un coucou geai dans le Champsaur (lire ci-contre) est peut être à rattacher à la chaleur.

Pertes fourragères, pâturage tardif

La situation peut être très variable selon les sites... et la localisation des quelques orages de début août. Les fenaissions ont été avancées et les volumes sont globalement affaiblis. Pour les alpages, les parties basses ont souffert. Les alpagistes ne se plaignent pas de la qualité de la ressource mais certains ont souffert d'un manque d'herbe ; d'autres ont dû faire face à des difficultés liées à l'assèchement des sources...

La multiplication des incendies

D'ordinaire limités dans l'espace et le temps, les incendies se multiplient. Le 8 juillet et pendant près d'une semaine, un départ accidentel de feu à l'Argentière brûle une vaste surface en rive gauche de la Durance. Au Vigneaux (Vallouise) ou encore à Fourronnière (Valgaudemar), des incendies durent également plusieurs jours, dans des lieux inaccessibles, suscitant l'inquiétude des populations. La foudre déclenche plusieurs feux : à la tête du Ferrand (Oisans) dans la réserve intégrale, à la Loza d'Aime et dans la forêt de Brigandage (Valjoffre). Autant d'événements qui ont nécessité la veille des agents en liaison avec les pompiers... sans interventions possible en dehors des moyens aériens.

Quoi faire quand on trouve un animal sauvage en détresse ?

Le 10 août 2003 : première observation dans les Hautes-Alpes d'un vautour moine dans le ciel gapençais. Le lendemain, l'animal est retrouvé, très affaibli, dans la cour d'un lycée de la ville ! Le centre départemental de soins de la faune



N. Pirelli

sauvage a été contacté par les pompiers. L'oiseau était marqué : il s'agissait d'un Vautour moine juvénile de 2 ans, lâché dans les Cévennes une quinzaine de jours auparavant. Navarre (c'est son nom) a retrouvé son massif d'origine après quelques jours passés en observation au centre de soins. L'occasion de rappeler quoi faire si vous trouvez un animal sauvage en détresse.

• Dans tous les cas, les gestes brusques et les cris sont à proscrire.

• Ne touchez pas les jeunes mammifères (chevreuil, faon...) : le stress est trop fort et l'odeur humaine leur



C. Courcier

ôte de grandes chances de retrouver ensuite leurs congénères) et... ne ramassez pas les marcsins : ils auront plus de chance de s'en sortir tout seuls !

• S'il s'agit d'un carnivore, les risques de morsure sont importants. Faites vous aider par des personnes compétentes : contactez un centre de soins, un vétérinaire, les pompiers ou les gardes de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Pour les oiseaux :

- un oisillon peut être remis au nid... et ne sera pas abandonné par ses parents !
- Dans le cas d'un rapace, méfiez-vous des serres et, dans une moindre mesure, du bec. Attention au bec pointu des échassiers, particulièrement des hérons (les tenir par le cou).
- Couvrez l'oiseau avec un tissu ou une couverture afin de l'immobiliser sans risque.
- Placez-le dans un carton percé de quelques trous pour l'aération (pas de cage, l'oiseau risque d'aggraver ses blessures).
- Placez la boîte dans un endroit calme et, surtout, n'exhibez pas votre trouvaille car les stress répétés peuvent lui être fatal.
- CONTACTEZ le centre de soins le plus proche ou un vétérinaire pour favoriser la meilleure prise en charge de l'animal.

Hautes-Alpes : Centre de soins départemental de la faune sauvage-CRAVE : tél. 04 92 54 74 31
Isère : Centre de sauvegarde de la faune sauvage (Meylan) : tél. 04 76 90 95 17

Plateau de Charnière : "baby boom" chez les marmottes

La chaleur estivale est passée, octobre est arrivé et les marmottes se sont terrées. Elles se sont endormies et la neige est tombée sans attendre. Invisibles les bestioles ! Invisibles leurs terrassements dans les prés du Plateau de Charnière ! Au printemps 2003, le dénombrement des rongeurs a révélé qu'après quelques années de déclin, la population avait passé le creux de la vague. Puis, à l'émergence des marmottes, au mois de juillet, il régnait une ambiance de fête dans les prairies. Un peu comme une cour d'école à l'heure de la récréation... Pour préciser cette impression, les agents du secteur ont effectué courant août, un recensement sur une petite zone : ce n'était pas seulement une impression ! Les marmottes ont réalisé un vrai

score de natalité cet été ! Et les petites pattes se sont mises à fouir et à gratter en toute insouciance, comme celles de leurs aînés. Maintenant ce ce petit peuple poilu dort, il reste aux hommes à trouver une solution pour réduire ces tracas. Faut-il gérer cette population, et si oui, de quelle manière ? (Sans toutefois oublier que nous sommes dans un Parc National !). Faut-il au contraire laisser faire la nature et attendre une régulation naturelle ?

Par le passé, des captures et exportations des animaux ont été réalisées, puis abandonnées car la nature, c'est bien connu, a horreur du vide... Les marmottes prélevées étaient remplacées les jours suivants par de nouvelles, descendues des versants...

Au-delà de la question d'éthique, les enjeux sont presque simples : d'un côté, des marmottes que les vacanciers recherchent, et d'un autre côté la pérennité d'un paysage agricole remarquable, hérité de nos ancêtres. Tourisme et agriculture : les deux mamelles nourricières du Champsaur, complémentaires et non antagonistes. Le débat ne peut pas rester au niveau d'une équipe de terrain et une décision ne peut pas être prise localement. Du recul, loin des passions et une vision plus globale sont nécessaires.

Si de nombreux sites connaissent des situations similaires, à l'heure actuelle, personne n'a encore trouvé de solution satisfaisante. Il va falloir faire preuve d'originalité !

Premières dans le Champsaur : Le 12 août 2003, Bernard Pascal, accompagnateur en



montagne du Champsaur, a repéré un coucou geai (*Clamator glandarius*) sur le plateau de Charnière. "C'est la première observation sur le territoire du Parc de cette espèce typiquement méditerranéenne" commente Didier Brugot, technicien au service scientifique du Parc. "La présence exceptionnelle de cet oiseau, loin des plaines méridionales, peut être mise en relation avec l'été 2003 caniculaire". Dans le Haut-Dauphiné, au cours des 20 dernières années, il n'a été noté qu'à deux reprises (Atlas de la faune sauvage) : en 1995 à Molines-en-Queyras et en 1998 près de Chorges.

Les 3 et 4 décembre, Bernard Thomas, technicien au secteur, a eu la surprise d'observer un grand échassier blanc au bec jaune, sur le plan d'eau de St Julien : une grande aigrette se trouvait aux côtés de quelques hérons, goélands et autres cornelles... L'oiseau a peut être fait une pause ici dès lors que le sud était en proie aux intempéries...? La seule observation mentionnée dans l'Atlas du Haut-Dauphiné date de décembre 1995, à La Saulce.

Champcella-Réotier : une meute de chiens ensauvagés fait des dégâts

La lutte contre les dommages aux troupeaux est, encore et toujours, d'actualité. Dans les régions concernées par le retour du loup, des mesures d'accompagnement sont prévues (aide-berger, chiens de protection...) mais elles ont leur raison d'être contre tous les types de prédateurs. Or, le chien domestique est sans nul doute le principal responsable des attaques de troupeaux en alpage. Les dommages peuvent être le fait d'un chien errant "occasionnel" (celui de M. Toutlemonde qui s'échappe de temps à autres) ou encore d'un ou plusieurs chiens retournés à la vie sauvage, comme on a pu le constater encore cet été. Au début août, la présence d'une meute de 5 à 7 chiens errants se confirme dans le secteur l'Alpage de l'Alp (Réotier). Alors qu'une équipe de gardes de l'Embrunais tente de les localiser, leurs homologues de la Vallouise sont informés d'une attaque du troupeau de Clos Laffont (une vingtaine de brebis blessées). Dès lors, les tournées de surveillance sont accentuées et les témoignages des bergers permettent de quadriller le terrain. Parallèlement, un dispositif est mis en place avec les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), habilités à tirer, en vue de les éliminer. Le 14 août, les chiens sont repérés sur l'alpage de l'Alp et les conditions sont réunies pour l'intervention du tireur de l'ONCFS. Finalement, en fin d'après-midi, ce sont quatre chiens qui auront été abattus, avec précision. Les quatre dépouilles ont été remises au maire de Réotier, Marcel Cannat, particulièrement satisfait de l'opération. Le "leader" des canidés n'a pas été éliminé mais la disparition de quatre des animaux de la meute semble avoir déstructuré son fonctionnement...

La coopération entre les services de l'État (ONCFS et Parc) confortée par l'aide des bergers a montré son efficacité. Elle est l'un des moyens de lutte contre les dommages aux troupeaux... et à la faune sauvage.

Au siège, à Charance...



■ **Bernard Patin** a quitté le Parc national Ecrins... pour celui de la Guadeloupe, où il occupe le poste de directeur-adjoint. Son arrivée aux Ecrins, en 1989, correspond à la création du service aménagement du Parc, appelé à devenir le "chef d'orchestre" d'une politique de partenariat plus affirmée avec l'ensemble des "Territoires Ecrins" et de ses acteurs.

Bernard Patin a porté haut et fort cette conviction que les richesses patrimoniales naturelles et culturelles sont autant de ressources pour le développement de nos vallées. Au travers des programmes initiés et élaborés au cours de ces quatorze années, aujourd'hui confortés et développés dans le futur programme d'aménagement, c'est tout une panoplie d'outils qui sont mis en œuvre au service d'un seul projet voire d'une seule ambition : que le Parc national des Ecrins soit une référence et un atout pour le territoire et les hommes qui y vivent.

Avec une équipe solidaire, regroupant de nouveaux métiers et de nouvelles compétences, Bernard Patin a participé activement à la reconnaissance hier revendiquée du Parc d'être, aux côtés des collectivités locales et des acteurs du territoire, un partenaire privilégié. Convention, chartes, contrats de plans, programmes européens, autant d'actes abstraits pour certains qui ont jalonné sa carrière aux Ecrins et qui pour d'autres sonnent comme autant de projets concrets réalisés.

" Sans avoir encore vraiment le recul du temps, mais par contre celui de l'éloignement géographique, les quatorze ans que j'ai passé aux Ecrins restent pour moi une étape particulièrement enrichissante tant sur le plan professionnel que personnel. J'y ai rencontré des hommes ordinaires, mais terriblement attachés à leurs vallées et à leur patrimoine. J'y ai travaillé avec des collègues pour qui la conservation de la nature est une conviction profonde et non négociable. On ne quitte ni les uns ni les autres indemne. Il m'en est resté beaucoup au fond du cœur. Qu'ils en soient tous remerciés."

Parmi les étapes marquantes, Bernard Patin cite volontiers les programmes de mesures agri-environnementales, mis en place avec les professionnels de l'agriculture "qui m'ont énormément appris"; ou encore les aménagements de site, et en particulier celui du Pré de madame Carle, symbole d'un "retour" des collectivités dans la gestion de projets en zone centrale, aux côtés du Parc national.

" Le bénéfice de ses démarches partenariales doit être partagé. Les collectivités doivent y trouver quelques avantages en termes de cadre et de conditions de vie; mais la préservation du patrimoine national doit également en bénéficier" analyse Bernard Patin. La préservation du massif des Ecrins, la valorisation de ses patrimoines, leur transmission aux générations futures, c'est d'abord l'affaire des habitants du massif. Le Parc national n'est qu'un outil au service des acteurs locaux pour les aider à assumer cette responsabilité nationale.

■ Bienvenue à **Bruno Janet** qui a pris la suite de Bernard Patin à la tête du service aménagement, depuis le début du mois de décembre. Il connaît bien les problématiques du massif et en particulier celles des Hautes-Alpes où, depuis trois ans, il dirigeait le service "pastoralisme, eaux, forêts et faune" à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF). Les services du Parc national des Ecrins comptaient donc parmi ses partenaires! Dans le passé, Bruno Janet avait déjà eu l'occasion de travailler avec les personnels des parcs nationaux, en particulier lorsqu'il était en poste au CEMAGREF à Grenoble... pour leur enseigner la nivologie. Sa carrière d'ingénieur des travaux ruraux l'a conduit ensuite à Tarbes (DDAF) puis à Digne (RTM). Bruno Janet ne cache pas son attirance, depuis longtemps, pour les métiers de l'environnement. C'est notamment pour s'en rapprocher qu'il a passé le concours d'ingénieur du GREF (Génie rural des eaux et forêts). L'opportunité de ce poste aux Ecrins répond donc à son souhait d'évolution professionnelle... Il rejoint une équipe qui vient tout juste de déterminer, avec ses partenaires, les principaux objectifs et actions du Parc national pour les sept prochaines années, dans le cadre du nouveau programme d'aménagement.



Dans l'Embrunais

■ **Damien Combrisson**, nouveau garde-monteur, remplace Daniel Fougeray qui a rejoint le siège du Parc. Diplômé en gestion de la faune sauvage et des milieux naturels (BTA et BTS), il était en poste depuis 1998 dans la Meuse, au Lac de Madine : tout d'abord chargé des études ornithologiques et de l'application du plan de gestion du site, en "emploi-jeune" pour l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, il a occupé ensuite un poste d'éco-conseiller en lien avec le Syndicat mixte d'aménagement (suivis écologiques, travail avec les agriculteurs, information du public...). Le nouveau corps de l'environnement est une opportunité "inespérée" pour ce naturaliste passionné de rejoindre les parcs : depuis le mois de mars dernier, en formation de "prise de poste", il s'enthousiasme par avance de sa découverte de l'Embrunais et des Ecrins, à partir de janvier.



■ **Odile Couthouis** a quitté le Parc national des Ecrins pour rejoindre la subdivision de l'Équipement d'Aups, dans le Var. Elle a été secrétaire de secteur dans le Champsaur pendant 15 ans puis dans l'Embrunais pendant un an. C'est Hélène Hammès qui assure l'intérim en attendant que le poste soit pourvu.

■ La réussite à un concours, en l'occurrence celui de technicien, éloigne parfois un peu du terrain... C'est ainsi que **Daniel Fougeray** a quitté le poste de garde-monteur qu'il occupait depuis 1994 dans l'Embrunais pour rejoindre le service communication, au siège du Parc. Si, dans ses nouvelles fonctions, la relation directe avec la nature lui manque un peu au quotidien, il découvre d'autres manières de participer à sa protection et au partage de ses connaissances : chargé de développer les actions pédagogiques au sein du Parc national, il reste très en lien avec les agents de terrain et conforte les relations avec les professionnels de l'éducation (lire aussi en page 2).



■ **Charles Sroczyński** a fait ses armes professionnelles d'informaticien au sein du Parc national, pendant quatre ans : partant d'un parc informatique un peu hétéroclite (sans parler de la formation du personnel), il a organisé la mise à niveau et la mise en réseau de l'ensemble. Une première expérience, en poste d'emploi-jeune, qui peut faire prendre des cheveux blancs... La richesse de ses nouvelles connaissances acquises au contact du milieu professionnel l'ont pourtant incité à retrouver pendant quelques temps le statut d'étudiant, pour un DESS à Grenoble.

■ **Carine Marty**, 30 ans, "le même âge que le Parc" remarque t-elle, remplace Charles Sroczyński pour superviser les questions (qui sont souvent des problèmes) informatiques du siège et des secteurs : administration du réseau, assistance et formation des personnels, mise en place des nouveaux matériels... Elle occupait auparavant un poste semblable à l'Office HLM de La Courmeuve. Mais avec son mari et ses deux filles, elle souhaitait changer de cadre de vie. Avec l'opportunité de ce poste à Gap, c'est une installation familiale à la montagne qui s'est ainsi concrétisée.



■ **Cathy Billaudel** a retrouvé son travail de formatrice à l'Adecodh à Briançon et ses collaborations régulières au Dauphiné-Libéré. Pendant plus d'un an, au service communication, elle a remplacé Claire Gondre (de retour, donc, depuis la mi-septembre) pour la réalisation du journal du parc et les relations avec la presse. Elle était également chargée de la coordination des manifestations organisées dans le cadre de l'année des 30 ans du Parc... qui touche à son terme.



■ **Delphine Reynaud** vient conforter l'équipe chargée de mettre en œuvre le programme d'amélioration de l'accueil dans les Ecrins (voir document joint) dont elle est chargée du suivi administratif et financier. Rodée aux exigences des institutions et partenaires financiers lors d'un précédent poste dans une association gapençaise, c'est l'occasion pour elle de découvrir "d'autres horizons" professionnels, dans un autre type de structure.

Dans le Champsaur

■ **Rodolphe Papet**, 33 ans, prend la suite de Gaby Gonsolin comme garde-monteur au secteur. C'est, en fait, le retour au pays pour ce Champsaurin d'origine et naturaliste passionné de longue date. Au cours de sa formation en BTA "gestion de la faune sauvage", il avait réalisé plusieurs stages au sein du Parc. Finalement, c'est à l'ONCFS (office national de la chasse et de la faune sauvage) qu'il a mis à profit ses compétences de terrain, tout d'abord en Seine et Marne puis, pendant sept ans au sein du service départemental des Alpes de Haute-Provence, affecté dans la vallée de l'Ubaye. De nombreuses formations thématiques ont jalonné son parcours professionnel. Son souhait de rejoindre les parcs nationaux s'est concrétisé avec la création du nouveau corps de l'environnement. Ce poste dans les Ecrins, qui plus est dans le Champsaur, ne pouvait que le séduire... de même que sa compagnie, originaire elle-aussi de la vallée!



■ Accueil : propositions pour la Maison de pays

La Maison de pays du Valgaudemar est aujourd'hui une réalité. Outre les logements et les bureaux de la communauté de communes, cette maison a pour objectif d'accueillir et d'informer sur le Valgaudemar son patrimoine, ses activités. Mais la lisibilité d'un tel projet n'est pas si évidente pour une entrée de vallée peu identifiée qui ne fait signe qu'aux initiés conquis par la force des paysages et la simplicité de l'accueil.



Trois bureaux (paysagiste, architecte d'intérieur, ingénierie touristique) ont travaillé toute une année sur ce concept de Maison de Pays. Le travail de positionnement, d'analyse des ressources et des attentes a conduit à une proposition d'aménagement global du carrefour d'entrée non seulement en Valgaudemar, mais aussi dans le département des Hautes-Alpes. C'est là en effet que les choses basculent, aussi bien du point de vue climatique que des paysages (puissance du Faraut et du petit Chaillol, appel de l'Olan et de la Cime du Vallon...).

En trois analyses successives, l'étude suggère de renforcer cet effet naturel d'entrée par la conception d'un ensemble associant le traitement paysagé d'un véritable carrefour et d'un espace accueil conduisant à la Maison de pays. Partant des services de base qu'attend tout automobiliste, la Maison de pays pourrait y répondre par une offre originale de dégustation et de découverte des produits locaux (culinaires, artisanaux, culturels). Tout en répondant aux attentes d'un arrêt de bord de route, il s'agit de mettre à profit l'arrêt de ces visiteurs de passage pour proposer une découverte sensorielle, gustative et visuelle des ressources du Valgaudemar et du département. L'enjeu est fort et correspond aux démarches "qualité" engagées tant par le département (schéma touristique) que par le Parc national (programme Leader + "dans les Ecrins").

Les producteurs locaux sauront-ils s'impliquer dans ce projet qui pourrait constituer l'un des pôles d'entrées thématiques du département? L'avenir proche le dira. Ce projet, tout comme celui de la structuration de l'offre randonnée dans le Valgaudemar autour de la Valgaude et du schéma de sentier dans le Parc national des Ecrins, a besoin de l'implication de tous, à commencer par les communes elles-mêmes largement associées et qui doivent dépasser les clivages de début et de bout de vallée.

Les bases d'une action structurée en matière d'accueil sont solidement établies, elles peuvent permettre au Valgaudemar de s'engager résolument dans un projet d'accueil, base d'un développement fondé sur la valorisation des ressources patrimoniales. Le Valgo n'en manque pas.

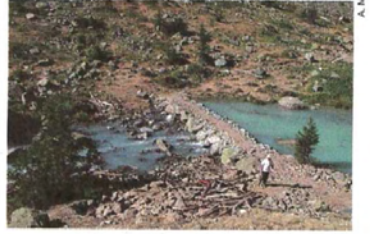
BRIANÇONNAIS

■ Lac de la Douche : passage obligé...

Dans le vallon du Petit Tabuc, un récent phénomène d'érosion à droite du Bois Daniel (au pied du Réou d'Arsine) n'a pas échappé à la vigilance des gardes-monteurs du Briançonnais. Dès lors, au cours de périodes orageuses, l'itinéraire du sentier du Col d'Arsine (GR54), créé dans les premières années du parc, est exposé à de fréquentes chutes de pierres.



Autrefois, le sentier était tracé en rive gauche mais il était très pentu et souffrait d'un fort ravinement. En concertation avec le bureau national de la FFRP (Fédération Française de Randonnée Pédestre), il a pourtant été décidé de réutiliser cet ancien itinéraire, moins exposé. Son reprofilage était nécessaire mais surtout, il a fallu réaliser un radier en aval du lac de la Douche pour permettre le passage des promeneurs, randonneurs, sans oublier les ânes, mulets, chevaux et les moutons. "Une pelle mécanique araignée a été acheminée jusqu'au lac de la Douche, conduite de main de maître par un chauffeur de l'entreprise Allamano. Le radier constitué de gros blocs, laissant libre le passage de l'eau, a été réalisé en quelques heures", explique Joseph Juge, garde-monteur.



L'ancien itinéraire, en rive gauche du lac de la Douche, a été reprofilé. En aval du lac, un radier a été réalisé avec une pelle mécanique araignée.

"L'ancien sentier a été complètement repris comme l'ont connu nos ancêtres, avec de belles murettes de soutènement en pierres sèches réalisées par l'équipe du secteur".

■ Lave torrentielle aux Fermions

Vendredi 8 Août 2003, un violent orage, localisé principalement sur le massif de la Prouveyrat, a provoqué d'importants dégâts dans le vallon du Tourrond, une crue emportant une passerelle et le sentier sur plus de 200 mètres. Le gardien du refuge qui, pourtant, en avait déjà vu passer d'autres, fut vraiment impressionné par la vague de boue qui dévala la cascade de la Pisse et ensuite tout le vallon, craignant même un instant pour la sécurité des villages en aval. La crue calmée, l'équipe du refuge aménageait un passage de fortune pour les randonneurs. Le 11 août, tous les agents du secteur du Parc national prenaient le relais, ouvriers, gardes, chef et stagiaires pour restaurer un sentier provisoire et dévier le lit du torrent. Presque un plaisir de travailler toute la journée les pieds dans l'eau par cette chaleur ! Une restauration plus importante est prévue pour 2004.

Le maintien d'un sentier, apparemment débouaie comme celui du Tourrond, demande un entretien régulier : crues, glissements de terrain, avalanches et passerelles emportées n'ont rien d'exceptionnel. C'est en général l'occasion d'opérations en commun entre accompagnateurs, gardiens et l'équipe du secteur, comme en 2001 et 2002. Le 13 juin 2003, c'est le sentier de Crupillouse qui subissait les méfaits d'une boue torrentielle avec un gros chantier de restauration le 17 juillet 2003. Ce jour-là, les boues torrentielles barraient également la route des Auberts en trois endroits...

■ Bouquetins : 21 cabris recensés

Malgré l'été caniculaire inhabituel, nous avons mené le suivi des mises bas des étagnes de la colonie Vieux Chaillol Sirac. C'est 21 cabris qui ont été différenciés sur les sites de mises bas de Vallouise, La Chapelle-en-Valgaudemar et Champoléon.

Cet été, notons l'exploration d'Ibex au nord du Massif sur St-Christophe-en-Oisans, au sud sur Ancelle et Chorges. Comme vous en avez pris l'habitude, continuez à transmettre vos observations auprès des gardes moniteurs de votre secteur. Merci d'avance.

■ "Corvée" collective sur un sentier



Le samedi 2 août, une "corvée" d'entretien a été initiée par la ligue des randonneurs pédestres d'Orcières (L.R.P.O) pour restaurer le sentier qui, au départ de Prapic, permet d'accéder au lac des pisses puis de rejoindre Merlette via les lacs jumeaux. Cette journée a rassemblé une vingtaine de participants de l'association, quatre agents du secteur du Parc ainsi que deux stagiaires. Sollicités pour participer à l'amélioration de ce sentier, les agents du secteur se sont occupés notamment de la remise en état de la traversée lac jumeaux-lac des pisses, (dite porte du paradis), rendue périlleuse par des glissements de terrain dans la zone schisteuse. Après une journée de travail, ce magnifique itinéraire est de nouveau praticable.

■ Un nouveau gypaète repéré

Début Octobre, un Gypaète barbu a fait son apparition dans le ciel champsaurin. Son plumage noir, comme tout juvénile, avait des plumes décolorées pour que l'on puisse l'identifier. Il s'agirait de "Stift", une femelle lâchée en Juin 2002 en Italie à quelque 500 km du massif des Ecrins. "Le rapace a quitté le champ de nos jumelles vers le Palastre" raconte Bernard Thomas, technicien au secteur. L'oiseau a-t-il depuis rencontré le Gypaète qui, depuis trois ans, vit entre Valgaudemar et Champsaur ?



C. Couloumy

EMBRUNAIS

■ Réhabilitation de la maison du Parc de Châteauroux : c'est parti...



Pour la réalisation de l'aménagement de la maison du parc de Châteauroux, un appel d'offre lancé cet été a permis de choisir sept entreprises de bâtiment (1). Après l'obtention du permis de construire en septembre, les travaux ont débuté au mois de novembre dernier.

Pendant les six mois de travaux prévus, l'équipe du secteur travaille au 1^{er} étage pour laisser la place à l'aménagement du rez-de-chaussée où il s'agit d'installer à la fois les bureaux du secteur et l'accueil du public. Ce dernier sera composé d'une salle d'exposition, d'une salle de projection-réunion et d'une banque d'accueil.

La partie "administrative" du secteur comprendra un secrétariat, trois bureaux et une

salle pour les gardes-moniteurs. L'accès public est créé sur le pignon sud avec l'ouverture sur la route.

Dirigée par M. Marchand, architecte, cette opération d'un coût total d'environ 370 000 € devra être terminée pour la saison estivale 2004.

(1) Sept entreprises : Allamanno pour la maçonnerie ; Charles pour la menuiserie bois ; Garzino pour les cloisons et faux plafonds ; Gap carrelage pour le carrelage ; Manzon pour la peinture ; Gapençaise de chauffage pour la plomberie ; Vialle pour l'électricité

■ Foire "bio" à Crots



En septembre dernier, le secteur a participé à ce rassemblement qui prend chaque année un peu plus d'ampleur : un stand d'exposition, des animations scolaires avec l'ONF et une conférence sur le Gypaète donnée par Christian Couloumy.

VALBONNAIS

■ La redécouverte des fours à chaux

La belle brochure "pour un art d'habiter le Valbonnais" parue en 2000 (1) a trouvé une suite logique avec la création récente de l'association URM (Université Rurale et Montagnarde). Son but est de valoriser le patrimoine bâti et les savoir-faire de la région.

Une première action s'est concrétisée cette année avec la remise en valeur et en fonctionnement des fours à chaux du pont des Fayettez. Envahis et cachés dans les broussailles, comblés de terre et de cailloux, un important travail de dégagement a permis de les faire connaître à nos générations. Ils étaient en effet abandonnés depuis 1924.

Les 28 et 29 juin, une fête populaire a été organisée autour d'une cuisson du calcaire dans les conditions traditionnelles présumées. Sur le site avaient également lieu diverses démonstrations et expositions sur les utilisations de la chaux et des plâtres régionaux.

Ces matériaux anciens et locaux sont en effet d'un intérêt indéniable pour restaurer le bâti ancien. L'URM développe pour cela des rencontres avec des professionnels et le GRETA pour que l'on puisse réapprendre à utiliser ces matériaux.



J.P. Nicollet

Parallèlement, l'université Rurale et Montagnarde enquête et constitue un centre de ressources documentaires qui conseillera et aidera les particuliers, les architectes et les entreprises du bâtiment dans leurs projets de restauration d'ouvrages. Elle compte d'ailleurs sur toutes les personnes ayant des témoignages sur ces sujets (2)

Son rôle de conseil s'étend à d'autres opérations visant à mettre en valeur le patrimoine bâti dans tout le Sud Isère, et en particulier dans le Valbonnais. Ainsi, a-t-elle commencé le travail pour la conservation de la scierie battante de la Chalp-en-Valjouffrey et espère s'atteler à la sauvegarde des superbes maisons du hameau de Rif Bruyant.

(1) la brochure est encore disponible au PNE, à l'OT et au SIVOM du Valbonnais
(2) Association URM 38350 La Valette.
Tél. 04 76 30 93 67 - alain.monrozier@wanadoo.fr

VALLOUISE

■ Les "archives" des constructions de refuges

Le 13 septembre à la Maison du Parc, Louis Chiorino a présenté officiellement les "archives" relatives à la construction des refuges du Glacier Blanc, des Ecrins, du Pelvoux, du Pavé, des Drayères, de l'ancien abri du col de la Temple ainsi que les documents concernant la restauration des Refuges Lemercier et le vieux refuge du Sélé.

Un travail considérable de collecte : 19 classeurs regroupent les documents techniques (plans, devis, comptes rendus de chantiers, photos) et sont complétés par des enregistrements sonores des personnes qui ont participé aux travaux.

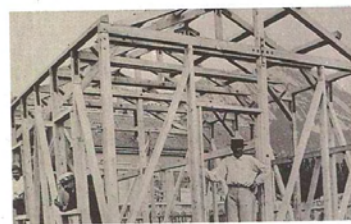
Cette rencontre a réuni de nombreux élus, représentants du CAF mais aussi les entreprises et les personnes qui avaient participé aux travaux.

Après la projection du film "refuges", en présence de M.Sappiéga, son réalisateur, les acteurs de ces grands moments de l'histoire des refuges qui étaient présents ce soir-là ont apporté d'émouvants témoignages de cette époque...



C. Bonde

Après la restauration d'anciens refuges avec des Compagnons, Louis Chiorino a réalisé un important travail de collecte de documents sur la construction des refuges de la Vallouise.



D.R.

OISANS

■ Lauvitel sans poubelle

Le CAF Grenoble-Oisans, en partenariat avec le Parc National des Ecrins et avec l'appui de Mountain Wilderness, a réuni le 30 août dernier 60 personnes qui ont collecté près de 700 kg de déchets, éparpillés autour du lac du Lauvitel. Pour mémoire, la dernière opération de ce genre au Lauvitel date de 1994 et avait permis de descendre 1200 kg d'ordures.

C'est la rançon de la fréquentation. Situé sur le GR du tour de l'Oisans, visité chaque saison par près de 50 000 personnes, ce lac est accessible par deux bons sentiers en seulement une heure et demie. Beaucoup de promeneurs y laissent leur "carte de visite" -sous les pierres essentiellement !-, estimant sans doute que les ordures cachées se dégraderont rapidement... Le nettoyage de ce site de montagne a pu être réalisé avec le concours de la ferme aux ânes de Venosc mais aussi de la commune du Bourg d'Oisans, qui a assuré le transport final des déchets. Cette initiative a constitué, en outre, une excellente occasion de rencontre pour fêter le 30^{ème} anniversaire du Parc.



C. Couloumy